

## A la une / Contribution

Gestion de la crise pandémique du coronavirus (Covid-19) en Algérie

# où allons-nous ?



**Par : Pr Abdelkrim Chelghoum**

**Directeur de recherche (USTHB) Professeur associé (ENA), Directeur du cabinet GPDS (Génie parasismique, gestion des risques et catastrophes) Président du Club des risques majeurs**

**Il est fortement conseillé de prévoir, à l’avenir, un centre de commandement opérationnel alternatif dont la mission principale serait la coordination, la mise en œuvre et le suivi du déroulement des opérations de prévention et de protection.”**

Depuis plus de quatre mois et demi, on assiste en Algérie aux effets dévastateurs du coronavirus, identifié comme risque majeur portant sur la santé humaine dans la loi 04/20 du 25 décembre 2004 et dont les conséquences engendrées prennent au jour d’aujourd’hui des proportions de plus en plus alarmantes, avec des préjudices insupportables sur les plans économique et moral de la population et de sécurité nationale. L’Algérie se trouve de plus en plus affaiblie et n’arrive toujours pas à gérer correctement cette pandémie en raison de son impréparation à expliquer, à circonscrire, à tester et à quantifier la circulation de ce virus. L’actualité quotidienne nous abreuve de chiffres macabres en évolution exponentielle donnés en vrac sans aucune analyse ni interprétation par l’administration centrale. Afin de bien comprendre les tenants et les aboutissants de cette calamité gérée comme une maladie contagieuse et non comme un “risque majeur” par le gouvernement, il est indispensable de bien identifier ce phénomène afin de pouvoir appréhender les dommages engendrés, expliquer l’origine et la cause, comprendre le contour de sa propagation et prévoir ses conséquences.

En complément à nos contributions parues dans la presse nationale tout au début de cette crise, relayées par plusieurs médias sur le net le 30 mars 2020 et dans lesquelles nous avons jugé utile de présenter quelques propositions et conseils de gestion de cette situation critique provoquée par la Covid-19, la présente intervention a pour seul objectif d’informer et de sensibiliser le citoyen, d’une part, et d’aider la puissance publique à corriger le tir et à réadapter sa feuille de route en introduisant les instruments de base requis par les fondamentaux d’une stratégie à coût acceptable, d’autre part. En effet, la gravité des dangers provoqués par ce fléau, durablement installé dans notre pays depuis le mois de mars 2020, devrait interpeller tous les acteurs,

citoyens, société civile et pouvoirs publics, pour la mise en œuvre de mesures préventives adéquates en respect aux principes de précaution et de prudence.

Pour commencer, il est primordial de bien connaître les capacités actuelles que les pouvoirs publics peuvent déployer en moyens humains et matériels indispensables à la maîtrise de la situation in situ. Dans un deuxième stade, il est vivement recommandé de tenir compte de tous les avis, témoignages, cris d'alerte et de détresse lancés depuis le début de la pandémie par le personnel soignant toutes catégories confondues, ainsi que les reporters ; il faut dire que tous les faits relatés par rapport à cette crise ressemblent exactement aux situations antérieures que nous avons vécues dans notre chair, en tant qu'experts actifs, pendant et après toutes les calamités qui ont secoué ce pays depuis le 10 novembre 2001 (séismes, inondations, explosions gazières, invasions acridiennes, glissements de terrain, épidémie de la vache folle, grippe aviaire, H1N1, catastrophe au niveau du concert de Soolking au state du 20-Août, etc.). On constate également que la méthode choisie par les pouvoirs publics pour gérer cette crise sanitaire est fondamentalement identique aux précédentes approches simplistes, bureaucratiques, sans débat ni avis contradictoire, engendrant des pertes financières et en vies humaines considérables avec une impunité déconcertante et absolue pour les "responsables".

Il est clair que les faits rapportés par ces professionnels contredisent dans le fond et la forme toutes les statistiques annoncées quotidiennement par le ministère de la Santé et sa cellule de suivi et, de ce fait, ces données peuvent être incorporées dans l'input pour la quantification probabiliste du risque encouru par les populations. Malheureusement, c'est toujours un basculement vers la case départ. Si on fait un bref "retour d'expérience" des catastrophes vécues dans ce pays depuis les deux dernières décennies, on peut affirmer que l'impréparation, l'absence totale d'anticipation et de stratégie de prévention vis-à-vis des risques majeurs, le manque d'explication de la part du gouvernement ont engendré systématiquement un climat de psychose, d'incertitude et même de déni chez les populations, ce qui risque de provoquer l'irréparable avec la complexification des mesures de protection, de maîtrise et de sauvetage mises en œuvre sur le terrain au fur et à mesure de la graduation de la contagion.

En effet, avec le passage de l'Algérie au stade ultime, c'est-à-dire la situation co-catastrophe pour le contrôle et la limitation de la propagation de ce virus, situation tant redoutée, soit l'heure de vérité, pour les gestionnaires de la crise, la notion de barrière constituée essentiellement par les mesures préventives (défense) et de protection (sécurité) devait être déclenchée dès le mois d'avril par les pouvoirs publics. Aussi, le plan Orsec médical général serait le premier élément de réponse pour une mobilisation effective de moyens adéquats sur le plan tant matériel que des équipes d'intervention pluridisciplinaires.

Malheureusement, toutes les mesures de gestion de cette crise décrétées par le gouvernement se sont limitées à l'instauration d'un "couvre-feu" de 15h à 7h avec une libre circulation des personnes en dehors de ce créneau (marchés ouverts, avec des milliers de vendeurs de fruits et légumes, installés dans l'anarchie totale sur les accotements des routes et autoroutes sur tout le territoire national sans respect des gestes barrières), puis à un allègement des horaires dans une deuxième étape (un pseudo-déconfinement) sans justification statistique de l'état de graduation du virus, s'ensuivit un reconfinement avec une interdiction de circuler vers et à partir de vingt-neuf wilayas. Voici grosso modo la démarche appliquée par des pouvoirs publics qui, il faut le dire, relève d'une navigation à vue avec une forte probabilité de déboucher sur une situation incontrôlable dans un avenir très proche.

Comme le stipule la loi 04/20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable, le principe de précaution et de prudence "doit permettre la prise de décision de mesures effectives rationnelles et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages gravissimes aux populations, biens matériels et environnement, et ce, malgré l'absence de certitudes scientifiques ou techniques".

De plus, les plans Orsec doivent être en mesure de mobiliser tous les moyens publics et privés en situation d'urgence. Dans ce contexte, nous proposons au gouvernement, qui s'est constitué comme l'unique

gestionnaire de cette crise (donc le seul responsable), de revoir sa copie en cernant les principaux vecteurs suivants pour étayer scientifiquement sa démarche, à savoir :

- comment prévenir et réparer les dommages ?
- comment réduire l'ampleur et la graduation de cette épidémie qui s'étend comme un incendie dans une forêt desséchée ?
- comment informer les citoyens afin qu'ils deviennent acteurs et non spectateurs dans cette gestion ?
- comment gérer efficacement la crise quelle que soit son origine ?

Sans oublier que la gestion du risque est un processus itératif et intelligent qui aide à la détermination des moyens de protection et de prévention et obéit aux étapes suivantes :

- analyse du risque : concerne l'identification des sources et des situations de danger ;
- hiérarchisation du risque : détermine le niveau de probabilité d'occurrence et le niveau de gravité.

### **Partenarial État-société civile**

Ces deux étapes sont complémentaires car, si la prévention n'est pas suffisamment mise en œuvre, la société doit se résoudre à engager des dépenses importantes pour assurer la gestion, puis la réparation des dégâts parfois très importants, voire déplorer des pertes en vies humaines considérables. Une connaissance approfondie des risques permet de mieux appréhender les conséquences des phénomènes et de mettre en place des mesures de prévention ou de protection appropriées en tenant compte de la vulnérabilité des populations et des sites considérés. Pour une meilleure compréhension des aléas, il est donc primordial de mettre l'ensemble des informations à la disposition du plus grand nombre de personnes via des systèmes de surveillance dont l'objectif est de pouvoir alerter les populations à temps et qui nécessite l'utilisation de dispositifs d'analyse et de mesure intégrés dans un système d'alerte tels que : haut-parleurs, télévision, service audiophone, pré-enregistrement de messages téléphoniques, liaison radio ou internet, etc.

Afin d'élucider cette problématique, les responsables en charge de la gestion de cette crise sanitaire se doivent de répondre aux questionnements suivants et ce, en vertu de l'article 11 de la loi n°04-20 qui stipule : "L'État assure aux citoyens un accès égal et permanent à toute information relative aux risques majeurs, notamment en matière de connaissance des aléas et des vulnérabilités de leur lieu de résidence et d'activité", à savoir :

- Quelles sont les capacités nationales réelles (pas administratives) de dépistage (PCR, tests rapides, etc.) de ce virus ?
- Quel est le ratio entre le nombre de personnes testées et celui des personnes contaminées, sachant que depuis une semaine la barre des 600 contaminés est dépassée ?
- Pourquoi un dépistage aléatoire au niveau des 1 541 APC n'a-t-il pas été anticipé ? Par exemple 100 tests par commune permettraient de circonscrire le modèle mathématique de contamination et de circulation du virus le plus probable in situ.
- Pourquoi les résultats des enquêtes épidémiologiques ne sont-ils pas publiés ?
- Pourquoi des hôpitaux mobiles dédiés au coronavirus n'ont-ils pas été déployés par les pouvoirs publics à travers les wilayas les plus touchées, ce qui aurait permis d'atténuer la pression sur les CHU ?
- Pourquoi l'impact sur l'économie n'a pas été anticipé par les pouvoirs publics cinq mois après cette catastrophe ?
- Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas élaboré une simulation pour anticiper le scénario de déroulement des événements pendant et après la survenance de ce fléau, comme par exemple l'élaboration d'un plan de déconfinement sérieux dûment validé sur la base de modèles numériques ?

Cette simulation aurait permis de vérifier si les moyens existants sont suffisants pour faire face à l'ampleur des dégâts probables. Dans le cas contraire, cette approche va corriger et adapter les mesures préventives arrêtées et déterminer tous les points faibles des activités de secours ainsi que les actions de réduction des impacts sur la population. Elle permettrait également de proposer l'aide à la décision en situation dégradée si cette crise venait à durer. Autant de questions que de réponses devraient être apportées. Sans une réponse précise aux points susmentionnés, il serait quasi impossible de déterminer les points d'inflexion, les tendances des courbes de contamination et de contagion indispensables pour la modélisation numérique de ce fléau.

En conclusion, on peut dire qu'en dépit des multiples catastrophes vécues par l'Algérie, on se rend compte que le pays n'est pas encore préparé pour réagir aux risques majeurs en général. Cette non-préparation a poussé l'opinion publique à associer toute catastrophe nationale à la mauvaise gouvernance. Aujourd'hui plus encore qu'hier, l'État algérien se doit d'engager des actions de prévention, de prédiction et de protection par rapport aux dix risques majeurs menaçant ce pays à tout instant en les intégrant dans les différentes politiques de développement et en associant tous les experts et compétences à qualité. La mise en place d'un tel partenariat, qui a donné ses fruits avec l'élaboration de la loi 04-20 du 25 décembre 2004, offrirait aujourd'hui, j'en suis convaincu, un moyen incontournable pour améliorer la qualité de mise en œuvre des stratégies nationales pour atteindre les cibles fixées en matière de réduction des effets engendrés par ces calamités.

Dans ce contexte, il est fortement conseillé de prévoir, à l'avenir, un centre de commandement opérationnel alternatif dont la mission principale serait la coordination, la mise en œuvre et le suivi du déroulement des opérations de prévention et de protection. Compte tenu de la complexité de ces missions, il faut mettre en place un travail partenarial État-société civile qui vise notamment à partager largement la connaissance afin que chacun soit acteur de la prévention, que la concertation entre acteurs ait lieu de façon large et que la connaissance soit mise au service de l'action. Procéder à la création d'un véritable observatoire national des risques majeurs qui sera un outil précieux pour développer les indicateurs de suivi de la stratégie de prévention des dix risques majeurs qui menacent ce pays.